DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Mission agriculture
Affaire suivie par : Florence BILLARD
Poste : 05-49-06-77-61
Réf. : Chrono : 22-0555
N°

A l'attention des éleveurs de volailles touchés par la crise aviaire

Niort, le – 7 JUIL. 2022

OBJET : Épizootie d'influenza aviaire – prise en charge des analyses par le Département des Deux-Sèvres

Madame, Monsieur,

Le Département des Deux-Sèvres est confronté à une épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène d'une ampleur inédite.

Considérant le caractère extrêmement contagieux et grave de l'influenza aviaire, des arrêtés préfectoraux ont été pris pour délimiter des zones réglementées de protection et de surveillance, au sein desquelles différentes mesures contraignantes ont dû être mises en œuvre.

Ainsi, les mouvements de volailles pour un abattage immédiat à destination d'un établissement désigné situé dans le périmètre, ont été rendus possibles sous réserve de la réalisation de prélèvements pour analyses virologiques avec obtention de résultats favorables.

Pleinement conscient que ces analyses constituent une charge importante pour les éleveurs de volailles, le Département des Deux-Sèvres, vient d'adopter un dispositif de prise en charge représentant 100 % du coût TTC réel de ces analyses réalisées par les laboratoires reconnus pour la recherche d'influenza aviaire. Ce dispositif s'adresse aux éleveurs de volailles toutes catégories confondues dont le siège d'exploitation est situé sur le département des Deux-Sèvres et n'ayant reçu aucune aide financière privée ou publique pour ces mêmes analyses.

Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, l'aide départementale ne pourra cependant être versée qu'aux laboratoires reconnus pour la recherche de l'influenza aviaire.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier de cette aide par l'intermédiaire du laboratoire auquel vous avez confié vos analyses, je vous invite à vous faire connaître auprès des services départementaux grâce au formulaire annexé, à retourner à votre laboratoire.

En vous assurant du plein soutien des élus du Département dans cette période de crise, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation
Le Conseiller départemental
en charge de l'Agriculture,

Didier GAILLARD